



EUROPE

**Comité régional de l'Europe  
Soixantième session**

**Moscou, 13-16 septembre 2010**

---

EUR/RC60/Conf.Doc./8  
23 juillet 2010  
101913  
ORIGINAL : ANGLAIS

**Projet de résolution**

**La santé dans la politique étrangère et la coopération au développement :  
les questions de santé publique sont des questions de santé mondiale**

Le Comité régional,

Rappelant les résolutions A/RES/64/108 et A/RES/63/33 de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la santé mondiale et la politique étrangère, et le rapport A/64/365 présenté par le Secrétaire général, en étroite collaboration avec le directeur général de l'Organisation mondiale de la santé et en consultation avec les États membres, qui s'intitule « Santé mondiale et politique étrangère : occasions et défis stratégiques » ;

1. PREND NOTE des recommandations de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la santé mondiale et la politique étrangère ;
2. RECONNAÎT que la santé mondiale représente une composante essentielle de la sécurité, de la prospérité, de l'équité et de la dignité au niveau national, dans l'ensemble de la Région européenne de l'OMS et de la communauté internationale, et donc offre un intérêt stratégique pour la politique étrangère et la politique de la santé, et pour les orientations mondiales ;
3. ENGAGE INSTAMMENT les États membres à :
  - a) tenir compte des questions de santé dans la formulation de leur politique étrangère ;
  - b) renforcer la cohérence entre santé et politique étrangère ;

- c) améliorer la formation des diplomates et des responsables de la santé en matière de santé mondiale et de politique étrangère ;
- d) accroître les efforts de politique étrangère concernant la santé mondiale en travaillant dans le cadre des enceintes diplomatiques existantes, portant sur la santé ou d'autres domaines, afin de promouvoir la cohérence politique et de faire en sorte que la santé soit partie intégrante des autres politiques mondiales ;
- e) renforcer l'engagement politique, et les fondements institutionnels, pour une action de politique étrangère consacrée à la santé mondiale ;

4. DEMANDE à la directrice régionale :

- a) d'aider les États membres à mieux intégrer la santé mondiale aux buts et processus de politique étrangère, et à favoriser l'acquisition par les ministères de la Santé et le personnel soignant d'une meilleure connaissance de la dynamique des affaires étrangères ;
- b) de recenser les questions prioritaires pour un dialogue entre le secteur de la santé et celui des affaires étrangères, et de contribuer à la tenue de ce type de dialogue à intervalles réguliers ;
- c) d'analyser les innovations dans les stratégies et les processus de coordination s'étendant aux divers ministères qui ouvrent des perspectives prometteuses d'affiner la politique étrangère, et d'améliorer les capacités et les résultats dans le domaine de la santé mondiale ;
- d) de soutenir la recherche et l'analyse afin de dresser un tableau exhaustif des liens entre la santé mondiale et la politique étrangère dans l'ensemble de la Région européenne de l'OMS et d'établir des relations avec les écoles nationales et régionales de diplomatie et des affaires étrangères ;
- e) de contribuer à renforcer les capacités des diplomates et des responsables de la santé en matière de diplomatie consacrée à la santé mondiale et de définir des normes de formation ainsi que des ressources libres en matière d'information, d'éducation et de formation, à cette fin.